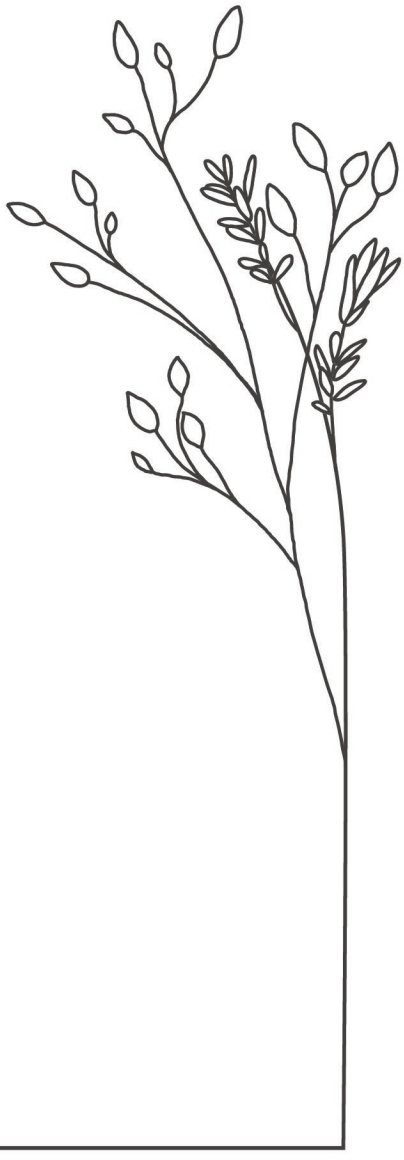
LIVRET D'INFORMATION AUX FAMILLES ENDEUILLÉES



CENTRE HOSPITALIER TROYES

Madame, Monsieur,

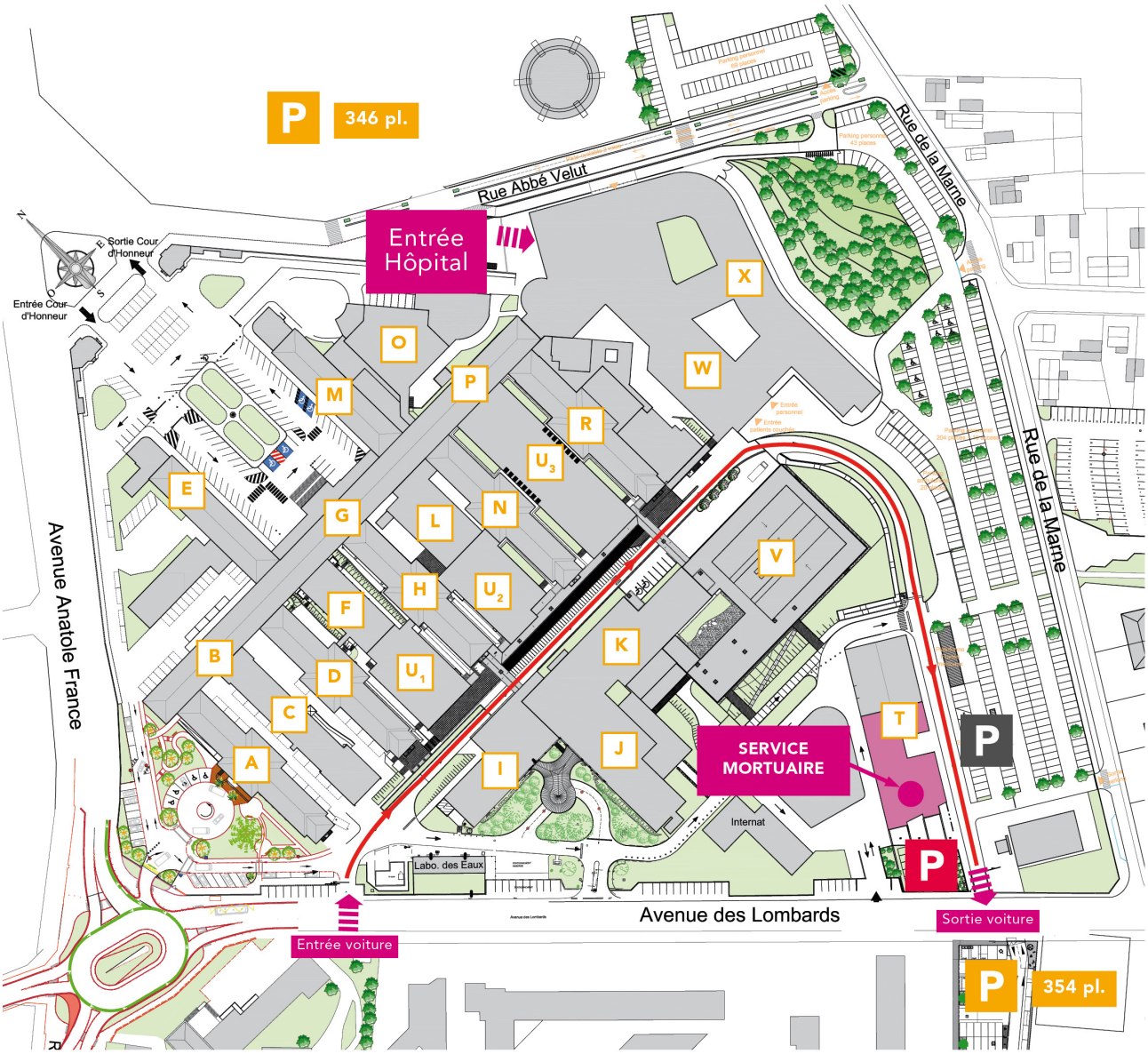
Vous venez de perdre un de vos proches, décédé dans notre établissement. Au nom de tous les personnels, je vous prie de bien vouloir accepter nos condoléances.

Ces informations vous sont destinées. Elles vous aideront dans les formalités que vous devrez accomplir pour organiser les obsèques de votre proche.

Vous avez le libre choix d'un opérateur funéraire : les agents de la chambre mortuaire tiennent à votre disposition la liste réglementaire des entreprises funéraires, et pourront vous apporter toutes les informations complémentaires.



Plan d'accès


P 346 pl.
Rue Abbé Velut
Rue de la Marne
Entrée Hôpital
Sortie Cour d'Honneur
Entrée Cour d'Honneur
Avenue Anatole France
SERVICE MORTUAIRE
Internat
Labo. des Eaux
Avenue des Lombards
Entrée voiture
Sortie voiture
P 354 pl.
P Parking public
P Parking visiteurs
P Parking réservé au service mortuaire (10 places)

Le Service mortuaire

Tél : 03 25 49 49 64
Ouvert tous les jours y compris week-end et jours fériés
De 8h à 12h et 13h30 à 17h
Bâtiment T
Accès avenue des Lombards par l'entrée des urgences,
Parking à droite pour les familles.

Afin de faciliter les démarches administratives, il est nécessaire de vous rendre au service mortuaire, munis, si possible, des documents suivants du défunt :

- Son livret de famille, son passeport ou un extrait de naissance,
- Sa carte nationale d'identité ou carte de résident,
- Sa carte de donateur en cas de don du corps,
- Le cas échéant, son contrat obsèques.

Le corps peut être présenté dans un salon à la demande des proches, il vous appartient de sonner à l'interphone et de vous présenter afin qu'un agent puisse vous accueillir.
Les agents de la chambre mortuaire peuvent procéder aux soins post mortem et à l'habillage du défunt sauf en cas de prise en charge par des services d'entreprise funéraire (Transports, soins de conservation et toilettes).

La déclaration de décès

Le centre hospitalier l'effectue dans les vingt-quatre heures suivant le décès auprès de l'officier d'Etat Civil de Troyes.
Vous obtiendrez les extraits d'acte de décès au bureau d'Etat Civil de la mairie de Troyes (03 25 42 33 97) sur présentation du livret de famille.
Dans tous les cas, l'opérateur funéraire vous remettra le livret de famille à jour de la mention du décès accompagné des extraits d'actes de décès, le jour des obsèques.

Les obsèques

Les funérailles doivent être organisées dans les six jours qui suivent le décès par l'opérateur funéraire de votre choix.
Les mises en bière ont lieu du lundi au samedi matin.
Vous pourrez être présents à la fermeture du cercueil qui sera ensuite acheminé vers le lieu d'inhumation ou de crémation.

Le transport du défunt

Le corps du défunt peut, sous réserve de certaines conditions, être transporté à son domicile, vers un autre lieu de résidence ou dans une chambre funéraire extérieure à l'établissement.
Le transport doit être réalisé dans les 48 heures suivant de décès.
Passé ce délai, le corps du défunt restera au sein du dépôt mortuaire jusqu'au moment de la mise en bière.
Au-delà de 3 jours, une participation financière vous sera facturée.
Modalités de facturation de l'occupation de la chambre mortuaire:

- Gratuité les 3 premiers jours
- Du 4ème au 6ème jour : application d'un forfait de 222 €
- A compter du 7ème jour : application du forfait de 222 € auquel s'ajoute 222 € par jour supplémentaire

La vérification anatomique

Elle peut être demandée par le médecin dans le but de confirmer ou de connaître les causes du décès, ou dans le but de recherche médicale dans le cadre des certaines maladies, ceci dans le respect des conditions légales exigées pour la réalisation de cet acte. Dans ce cas, le médecin du service où le défunt a été hospitalisé pourra répondre à vos questions.

Les rites religieux

Si vous désirez qu'ils soient effectués dans le dépôt mortuaire, les agents du service tiennent à votre disposition les coordonnées des ministres du culte que vous pourrez solliciter.

La Trésorerie du centre hospitalier

Tél : 03 25 49 49 79
Ouvert les lundis, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h
Les mercredis et vendredi de 08h30 à 12h.
17 Boulevard du 1er RAM 10000 TROYES

Déménagement temporaire

Tél : 06 35 13 73 47
24 Rue Coulommière

Bijoux, valeurs et argent

Les bijoux, valeurs et argent sont sous la responsabilité du comptable à la Trésorerie Principale.
Si la valeur n'excède pas 5300€, ces biens vous seront remis sur présentation du livret de famille mis à jour ou d'un certificat d'hérédité qui peut vous être délivré à la mairie du domicile du défunt, de l'un des héritiers ou bien auprès d'un Notaire. Il est possible également d'obtenir un acte de notoriété auprès du Tribunal d'Instance.
Effets et objets personnels sont entreposés au service mortuaire de l'établissement sous la responsabilité du directeur chargé des achats et de la logistique.
Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au service mortuaire.

Notes

Notes

HÔPITAUX CHAMPAGNE SUD

CENTRE HOSPITALIER TROYES

CENTRE HOSPITALIER DE TROYES
101 avenue Anatole France - CS 20718 - 10003 TROYES Cedex
Tél. Standard : 03 25 49 49 49 - www.ch-troyes.fr